

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DLH 1302 82/84 boulevard de l'Hôpital (13e) – Changement de fenêtres d'une façade – Document d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R 421-17 relatif aux déclarations préalables ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer une déclaration préalable avant travaux de changement de fenêtres de la façade du 82 – 84 boulevard de l'Hôpital (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment une déclaration préalable avant travaux de changement de fenêtres de la façade du 82-84 boulevard de l'Hôpital (13e).